



Noirmoutier, le 20 juillet 2025

Monsieur le Maire de Noirmoutier en l'île

Objet : Réfection et aménagement des rues Piet, Richer et Pineau.

VIVRE L'ILE 12 SUR 12

Association Loi de 1901

Adresse administrative
BP 412
85330
Noirmoutier en l'île

Association créée le
18 février 1985
publication J.O.
6 mars 1985

agrée au titre
d'association locale
d'usagers par
arrêté préfectoral
du 28 août 2013

www.12sur12.org
Courriel :
12sur12@12sur12.org

La réfection des rues Piet, Richer et Pineau et surtout de leurs trottoirs est terminée, du moins pour sa première phase, depuis quelques semaines. Si l'esthétique globale est intéressante, l'aménagement des trottoirs soulève pour les piétons bien des difficultés. Des accidents sont à craindre quand la circulation s'intensifiera pendant la haute saison.

Fait grave, la continuité des trottoirs n'existe plus, obligeant les piétons à souvent traverser la chaussée, pour se rendre, par exemple, de l'intersection des rues de Bourgneuf – Pineau au magasin U Express. Les cheminements des piétons sur les "trottoirs" sont obérés par les plots rajoutés de ci de là, sans doute pour interdire les stationnements intempestifs de véhicules, et par les parterres (qui ne sont pas uniformément protégés par des bordures) ; les malvoyants, les personnes en fauteuils roulants, sans parler des voitures d'enfants... sont particulièrement à plaindre.

Les piétons ont du mal à comprendre l'interdiction des trottoirs d'un côté, que ce soit du côté gauche un peu après la place de la République vers la plage des Dames jusqu'au carrefour avec la rue piétonne (Grande rue), puis du côté droit à partir de cette même rue... De ce fait des piétons descendent tout bonnement sur la chaussée pour poursuivre leur chemin ou traversent de manière anarchique à des endroits non « balisés » pour les protéger de la circulation... Les riverains côté N° pairs, rue Pineau, sont eux, privés de trottoirs ! Ils doivent quitter le trottoir côté N° impairs et emprunter en longeant la chaussée pour rentrer chez eux!

Au niveau de la rue Piet, si le passage piéton à l'entrée est protégé par le feu tricolore, celui entre les rues Parmentier/Leclerc et la Grande rue devrait être mieux matérialisé, le vivre ensemble piétons – voitures en serait facilité.

Par contre, le passage piéton devant l'école Richer a été supprimé, au grand dam des parents d'élèves qui vous ont fait part de leur mécontentement, les écoliers doivent maintenant accéder à l'école, un peu plus loin, par l'entrée de la cantine.

A ajouter également, la fréquentation sporadique du trottoir par les vélos, ce qui les sécurise mais qui pose d'énormes difficultés de cohabitation avec les piétons. Les cyclistes, qui vont vers la place de la République, se heurtent aux bouchons de voiture à partir au moins du carrefour avec la rue de la Salle/rue Salomon Lefèvre (bouchons qui résultent du feu tricolore rue Piet et ...de la traversée des piétons au niveau de la Grande Rue) et nombre d'entre eux, sans vergogne, empruntent ce qui est en fait le trottoir ! Et, roulant vite, ils peuvent être surpris par le débouché de piétons venant de la rue du Général Leclerc pour traverser vers la Grande Rue, qu'ils ne peuvent voir qu'au dernier moment et qu'ils risquent donc de percuter ! Un marquage au sol (dessin vélo) sur la chaussée de chaque côté ou des panneaux sur le trottoir interdisant la circulation vélo pourraient inciter au respect...

Ce nouvel agencement est peu "lisible" pour quasiment tous les usagers. "Prévenir les infractions" fait normalement partie de l'aménagement si l'on ne souhaite pas évoquer la "police" et la "répression". En gros, l'insécurité est flagrante, le piéton, certes dans un joli cadre, est mis en grand danger ! Plusieurs projets, pour cet aménagement, avaient été envisagés, le doute subsiste sur l'existence de concertations avec, au moins, les riverains et le bon choix fait par les concepteurs.

Veuillez croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Conseil d'Administration de Vivre l'île 12 sur 12



Association membre de FNE Vendée et FNE Pays de Loire

FNE, fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement, reconnue d'utilité publique